



Dix millions d'euros pour le monitoring de l'abattage illicite des éléphants en Afrique



par [Florent Breuil](#) | Thématique: [Biodiversité](#) | Rubrique: [Initiatives-Actions](#)

Les 30 et 31 août 2007 à Ouagadougou, le comité de pilotage du programme sur le suivi de l'abattage illicite des éléphants (en anglais MIKE), a adopté une feuille de route pour la phase II du programme en Afrique de l'Ouest. Elle sera financée en partie par une portion des 10 millions d'euros obtenus auprès de l'Union Européenne.

Cette feuille de route impartit les responsabilités dans la collecte et l'analyse des données sur les éléphants de la sous-région ouest africaine. Elle définit les attentes vis-à-vis des Etats situés dans l'aire de répartition des éléphants de la sous-région et vis-à-vis des responsables du programme Mike.

Source : UICN Afrique de l'Ouest

Les liens connexes

-  [la dépêche sur Médiaterre](#)
-  [Communiqué de l'UICN](#) (157 hits)

modéré par fbreuil